

Arrêté n° 1103 CM du 28 juin 2022 portant nomination de Mme Tevaite Pugin en qualité de chef de service de la direction générale de l'économie numérique par intérim

(NOR : ADN22000327AC-1)

Paru in extenso au journal officiel n°61 NS du 28/06/2022 à la page 4555 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 28/06/2022

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française,
ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 1167 CM du 23 août 2013 modifié relatif à la création, l'organisation et le fonctionnement de la direction générale de l'économie numérique (DGEN) ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 27 juin 2022,

Arrête :

Article 1er

Mme Tevaite Pugin est nommée en qualité de chef de service de la direction générale de l'économie numérique par intérim du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 inclus.

Art. 2

Le ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mme Tevaite Pugin et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 juin 2022.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre de l'éducation
et de la modernisation de l'administration,
Christelle LEHARTEL.